



LA CGT SOUTIENT LE COMBAT DES SOUS-TITREURS DE FRANCE TV STUDIO

**Non à la baisse des tarifs !
Oui à l'intégration de tous les sous-titres externes !**

Ce sont des travailleurs de l'ombre, des professionnels qui mettent leur savoir-faire et leur expertise au service de nos téléspectateurs sourds et malentendants.

Une baisse des tarifs de 28%

En 25 ans, ils ont perdu plus de la moitié de leurs revenus suite à différentes baisses des tarifs (moins 10 % entre 2000 et 2004, moins 10 % en 2008) et à une non-indexation de ces mêmes tarifs sur l'inflation. À compter du 22 janvier, une nouvelle baisse de 28,6 % sera appliquée si rien n'est fait.

À cela s'ajoute une baisse du volume de travail qu'ils subissent depuis une dizaine d'années, baisse qui s'est fortement accentuée depuis un an. L'ensemble est dévastateur.

Salariat déguisé

Derrière l'injustice de la décision de l'employeur, il y a un autre scandale : depuis 20 à 30 ans, MFP puis France TV Studio font appel à des sous-titres externes pour réaliser le sous-titrage des programmes rémunéré « à la tâche ». Ces sous-titres sont considérés comme indépendants, alors qu'ils travaillent de manière régulière, voire exclusive, pour FTVS, et s'apparentent en tous points à des salariés. Le statut d'indépendant et le mode de rémunération qui va de pair et qui leur est imposé les fait renoncer aux droits basiques de chaque salarié : congés payés, chômage en cas d'inactivité, mutuelle, ancienneté, etc., mais également à leurs droits d'auteur (droits liés à la diffusion).

Obligation légale et devoir de qualité

La CGT rappelle que le sous-titrage pour les sourds et malentendants est une obligation inscrite au cahier des charges des chaînes publiques depuis 1984, que la loi de 2005 sur le handicap est venue renforcer. La loi stipule que 100 % des programmes doivent être sous-titrés pour les chaînes faisant au moins 2,5% d'audience.

Afin de produire des sous-titres respectant en tous points la charte qualité signée en 2012 par l'ensemble des acteurs de l'audiovisuel (diffuseurs, ministère de la Culture, Arcom et Unisda), et conférant à France Télévisions la norme ISO 9001, les sous-titres doivent disposer de grandes qualités rédactionnelles.

Restrictions budgétaires et IA

Pour la CGT, ce combat des sous-titres s'inscrit dans le combat de tous les salariés de FTVS et de FTV qui sont confrontés à la baisse drastique du budget de FTV et au remplacement de l'humain par l'IA.

Car il est bien évident que c'est un des enjeux à venir : faire des économies sur le dos des personnels et les remplacer par l'IA.

La CGT exige l'annulation de la baisse annoncée des tarifs, et réclame l'ouverture d'une négociation avec pour objectif l'intégration en salariés sous CDI des sous-titres externes de FTVS.

Paris, le 15 janvier 2026